

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	50 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	75 cent.
RÉCLAMES 3 ^e page	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les entretiens de Londres. Les cyniques aveux de Krassine : plus de liberté en Russie. — Le statut des fonctionnaires. — La baisse? — Les socialistes et nos paysans. — Le taux du dollar et le commerce américain.

Lloyd George continue à causer avec Krassine, délégué des Soviets — et ancien représentant en Russie de la grosse maison boche Siemens-Schubert! — Le Premier ministre anglais a reçu l'envoyé de Lénine sans attendre la réponse de la France sur l'opportunité de pareils pourparlers. C'est une politique dangereuse qui peut avoir des lendemains désastreux.

Certes, on conçoit que les Anglais, gens d'affaires avant tout, ne veulent pas se laisser devancer en Russie par les commerçants d'Amérique, d'Allemagne ou d'Italie. Mais que deviendra la force des Alliés si les décisions ne sont plus prises d'un commun accord et si chacun agit au mieux de ses intérêts privés. Les Allemands ne seront pas longs à tirer profit d'une division qui s'accroît rapidement le jour où les premiers accords seront donnés à l'Union d'hier qui fit notre puissance!

Krassine fait de mirifiques promesses à Lloyd George: Son pays pourra céder des milliers de tonnes de marchandises, si on livre à la Russie les locomotives et les wagons indispensables au transport. Ceux qui sont au courant des choses d'Orient, notamment la Cause Commune de Bourzef, affirment que la Russie n'a pas de matières à offrir. Krassine veut simplement se procurer du matériel roulant pour éviter à son pays une catastrophe imminente. Il veut aussi que la conversation de Londres soit la reconnaissance officielle de l'odieux régime qui opprime sa patrie.

Se prêter à la réalisation de ce programme constitue une politique dangereuse. C'est pourquoi M. Millerand a refusé de participer aux conversations engagées. On doit approuver cette décision.

Il ne faut pas, en effet, se laisser prendre au langage trompeur du délégué des Soviets à Londres. Le même Krassine tenait, à Copenhague, des propos qui nous édifièrent sur la beauté de ce régime bolcheviste que les extrémistes français nous représentent comme le régime de l'éternelle félicité!

Nous citons, afin de ne pas être accusé d'interpréter. Parlant du gouvernement du pays par un petit nombre de commissaires du peuple, il a dit: « Quand un de ceux-ci a une idée, il promulgue un décret qui est immédiatement mis en vigueur. La mesure cesse-t-elle de lui plaire, il la rapporte sans plus de formalités. Ce système, constate triomphalement Krassine, est donc beaucoup plus simple et plus rapide que celui qui est appliqué dans les autres pays. » La tyrannie est, pour lui, la perfection du gouvernement humain!

Le peuple russe ne participe guère aux élections: Krassine trouve cela tout simple: « Bien entendu, les bourgeois ne votent pas, puisque le nouveau régime leur a enlevé le droit de suffrage. » Il aurait pu ajouter, dit notre confrère des Débats, que ce régime se charge aussi de les exterminer, car il est le seul connu de l'histoire qui ait condamné, d'une façon savante et systématique, des classes entières au dépérissement par la faim. On signala aussi à Krassine, qui affirmait que la liberté de la presse existait dans son pays, que les journaux antibolchevistes avaient été purement et simplement supprimés: « Naturellement, répondit-il: comment pourrait-on gouverner si l'on avait des journaux qui se permettent d'attaquer le principe du gouvernement? »

D'où il résulte que ce régime idéal est basé sur l'injustice la plus odieuse et l'autocratie la plus révoltante. L'avenir prouvera que M. Millerand a été bien inspiré en refusant de causer avec l'agent de Lénine.

M. Millerand avait promis de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de statut des fonctionnaires. A l'heure dite il a tenu parole.

Si on parcourt avec attention le projet en question on peut se con-

vaincre que le gouvernement a heureusement résolu le problème.

Il est interdit aux agents de l'Etat de constituer des Syndicats professionnels et de s'affilier à la C. G. T., par suite de participer à une grève quelconque; mais, d'autre part, on a voulu donner aux fonctionnaires le maximum de garantie d'indépendance et la certitude d'un avancement normal non faussé par la faveur, l'intrigue ou le favoritisme.

Cela pourra donner satisfaction aux agents sérieux qui ne comptent que sur leur travail pour arriver au but. Mais les brouillons, les arrivistes vont jeter les hauts cris en affirmant qu'on porte atteinte aux libertés sacrées des fonctionnaires.

Le gouvernement ne se laissera pas ébranler par des crailleries intéressées. C'est une politique bienveillante, mais ferme qui a triomphé du dernier mouvement révolutionnaire.

Et puis, aucune chaîne ne rive un fonctionnaire à sa fonction. Si les conditions qu'on lui impose ne lui plaisent pas, il est libre de chercher ailleurs!

Le vent est à la baisse. Les journaux sont pleins d'informations optimistes à ce sujet. Ils citent complaisamment les chiffres mirifiques enregistrés. Après quoi, lorsque votre cuisinière revient du marché elle vous affirme que tout est un peu plus cher que la veille!

Et pourtant, des chiffres précis ont été donnés qu'il n'est pas possible de discuter. Sur le coton, par exemple, la baisse est énorme. Les stockistes ont estimé qu'il était prudent de liquider sans délai les réserves considérables. Cette opération est restée sans résultat sur la vente au détail. Les intermédiaires n'ont pas modifié les prix anciens. On veut maintenir, coûte que coûte les bénéfices à un taux parfois scandaleux.

Le remède, direz-vous? Il n'est pas facile à trouver, mais il en est un qui aurait un résultat immédiat. Si la France, si le Monde se mettaient à produire intensément, les stocks seraient bientôt reconstitués. Dès lors, obligé de courir après le client qui serait sollicité de partout, du fait de la concurrence, le marchand serait bien contraint de revenir aux tarifs normaux sous peine de voir sa boutique absolument délaissée.

Produire et se restreindre, voilà le secret d'une vie moins chère. C'est à la portée de tout le monde. Mais encore faut-il vouloir!

Les socialistes voudraient gagner les paysans à leur cause, car aucune révolution n'est possible, chez nous, aussi longtemps que le paysan repoussera les théories des extrémistes.

Alors on dresse les batteries: « Pour amener les paysans à nos opinions et à notre parti, écrit l'Humanité, il ne faut pas leur parler comme on parle aux ouvriers de Grenelle ou de Ménilmontant. « Il y a des choses à leur dire et d'autres à ne pas leur dire. »

Et plus loin: « Parmi les choses à leur dire, la première est celle-ci: le socialisme ne au pouvoir respectera la petite propriété, fille du travail et que seul le travail personnel ou familial fait fructifier. »

Quant à ce qu'il ne faut pas dire, l'auteur ne nous fixe pas sur ce point! De ce qui précède, il résulte que, sous le régime socialiste, la terre qui ne sera pas travaillée par celui qui la possède ou par les membres de la famille « ne sera pas respectée ». On la « confisquera » purement et simplement.

C'est ainsi que les socialistes ont le respect de la propriété.

Parlant devant la Chambre, M. Compère-Morel, soutenant une thèse conforme à celle de l'Humanité, a dit: « Mais cette transformation ne se fera pas en un jour et elle serait compromise et peut-être même empêchée si nous ne ménagions pas certains intérêts momentanément (sic!) légitimes et certaines situations. »

Le salut de la révolution est à ce prix.

Ce qui suggère au Temps cette excellente réflexion:

« Le discours de M. Compère-Morel s'éclaire d'une vive lumière, à cette conclusion, celle du conseiller

avisé. Mais, parmi les qualités distinctives du paysan français, il y a la finesse. Pour le surprendre, la malice socialiste des deux langages est trop grosse. »

Nous avons déjà eu l'occasion de dire combien le taux élevé du dollar menaçait à la longue la prospérité de nos anciens Alliés. Il est incontestable que les pays d'Europe se lassent d'acheter aux Etats-Unis à un prix exorbitant. Déjà, l'industrie américaine note un tassement considérable dans les affaires. Les ventes se ralentissent, les stocks yankees s'accroissent et c'est en perspective, l'arrêt d'une production, hier prodigieusement active et rémunératrice.

La presse américaine voit le danger et jette le cri d'alarme. La Chicago Tribune écrit: « La situation actuelle des changes sur l'étranger offre un avertissement sérieux aux fabricants, aux détaillants et à la main-d'œuvre des Etats-Unis. En deux mots, cette situation peut se résumer ainsi: si l'inégalité actuelle du taux des changes continue, les produits américains aux prix qu'ils se vendent aujourd'hui seront supplantés sur le marché américain par les produits moins coûteux des fabricants européens et en Europe la demande pour un grand nombre de produits américains fera entièrement défaut. »

En d'autres termes, l'Europe peut se permettre de vendre, mais non pas d'acheter, en Amérique. Les hommes d'affaires européens sont avisés. Ils comprennent la situation et commencent à en profiter. Par exemple, s'ils vendent à un prix inférieur à celui des produits américains, la tendance sera de faire baisser les prix. Si nous ne pouvons soutenir la concurrence avec leurs prix, des centaines de nos fabricants devront fermer leurs portes, des milliers d'ouvriers américains perdront leur emploi. Cet avertissement s'adresse à la fois aux patrons et aux employés.

La situation inspire déjà des craintes assez vives dans le monde des affaires aux Etats-Unis. Pour faire face à cette situation il faut que les fabricants, les détaillants et la main-d'œuvre étudient, comprennent et unissent leurs efforts. Si chacun continue à demander une augmentation de bénéfices et de salaires, il n'est nullement impossible que nos concurrents européens ne produisent une désorganisation économique, suivie d'une panique. Si, au contraire, chacun réduit au minimum ses prétentions et comme bénéfices et comme salaires, nous pourrions tenir tête à nos concurrents, diminuer le prix de la vie et éviter de graves conséquences.

A force de mener une campagne active contre les prix exorbitants qui se sont maintenus après la guerre, on finira bien par décider l'acheteur à discuter les conditions qui lui sont imposées d'une façon abusive.

L'intérêt met l'Amérique en garde contre des tarifs exagérés. C'est le début probable d'un fléchissement qui aura des répercussions inévitables dans le monde entier.

De toutes manières l'Amérique a un intérêt évident à faire baisser le change, démesurément enflé par d'insatiables agitateurs.

A. C.

INFORMATIONS

Berlin réclamerait 10 millions pour l'occupation de Francfort

Un radiotélégramme officiel allemand dit que le gouvernement de Berlin réclamera à la France une somme de 9.250.000 marks à titre de compensation pour les dommages éprouvés du chef de l'occupation de Francfort.

Si la France repousse cette réclamation, l'Allemagne en appellera à la Conférence de Spa.

L'Angleterre a extrait 230 millions de tonnes

On annonce officiellement que la production du charbon en Angleterre durant l'année 1919 a été de 229 millions 743.000 tonnes contre 227 millions 711.000 tonnes en 1918, et 287 millions 412.000 tonnes en 1913. Le personnel employé dans les mines l'année dernière a été de 1 million 191.313 hommes, ce qui indique une augmentation de 182.446 sur les chiffres de 1918.

Les femmes américaines et l'élection présidentielle

Le Comité national républicain, réuni à Chicago, a adopté à l'unanimité une résolution demandant aux Assemblées des Etats de Delaware (Connecticut), et Vermont de hâter leur décision en vue de ratifier l'amendement accordant le suffrage aux femmes.

On sait que le défaut de ratification d'un seul Etat suffit pour écarter l'amendement. Si le vote peut être obtenu avant l'élection présidentielle, douze à dix-huit millions de femmes auront le droit de vote.

La baisse à Chicago

On prévoit d'ici à quelques semaines, une baisse générale dans le prix des cotonnades, des lainages et des soieries. Un marchand de soie de Chicago a vendu 3 millions de yards de soie, petite largeur, à des réductions de prix allant de 50 cents à 2 dollars, par rapport aux prix courants.

Un armistice en Cilicie

Le général Gouraud, haut commissaire de France en Syrie, a accepté de conclure un armistice de vingt jours, renouvelable, avec les nationalistes de Cilicie.

M. Millerand refuse d'intervenir

M. Henri Maillé, secrétaire général du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, ayant écrit à M. Millerand pour lui demander de gracier les condamnés, après avoir pris connaissance des faits qui leur sont reprochés, et d'intervenir pour obtenir des Compagnies minières la réintégration des ouvriers congédiés, le président du conseil a répondu par la lettre suivante:

« A plus d'une reprise, le gouvernement de la République a attiré l'attention des Syndicats de mineurs sur les périls que présentent pour la nation les grèves des mines. Ces exhortations ont été vaines. Les grèves se sont succédées dans les mines, au grand préjudice du pays, pour les motifs parfois les plus futiles. Vous vous apercevez aujourd'hui des conséquences, pour vos camarades eux-mêmes, de la méthode déplorable contre les dangers de laquelle vous amis les plus sincères aviez essayé vainement de vous prémunir. En regrettant profondément comme vous les maux que vous signalez et qui ne constituent qu'une petite partie de ceux entraînés par la grève, le gouvernement ne peut qu'exprimer le vœu que, dans l'intérêt des travailleurs comme de la nation, une si dure leçon soit enfin comprise. »

Dissimulation des bénéfices de guerre

M. Victor Euriel, fabricant d'appareils téléphoniques, était poursuivi devant la dixième chambre correctionnelle, présidée par M. Richard, en même temps que M. René Salmon, ingénieur-conseil, et M. J.-B. Clamamus, expert-comptable, arbitre au tribunal de commerce de la Seine.

Au premier, l'inculpation reprochait d'avoir dissimulé ses bénéfices de guerre en déclarant pour l'année 1917 une perte de 525.000 francs, alors qu'il avait réalisé 1.135.000 fr. de bénéfices. Aux deux autres il fait grief de s'être faits complices de cette dissimulation en « truquant » la comptabilité de l'industrie.

Sur réquisitoire de M. le substitut Rolland et après plaidoiries de M^{rs} Henri-Robert et Maurice Garçon, le tribunal a condamné Euriel et Clamamus à trois mois de prison et Salmon à six mois, avec pour chacun d'eux 10.000 francs d'amende.

Vœux des députés-maires

Les députés-maires ont tenu une réunion jeudi au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Bellet, député de la Haute-Garonne.

Après un échange d'observations touchant les ressources communales absolument insuffisantes, il a été décidé de demander à la Chambre:

1^o Que soit rétablie la recette de 5 francs par hecto sur le droit de circulation des vins attribué aux communes par la Chambre et que le Sénat a réduit à 3 francs (proposition Herriot);

2^o Sur la proposition de M. Castels, de réserver aux départements et aux

communes une partie de la taxe de 1 franc ou 1 fr. 50 sur le chiffre d'affaires.

Ces vœux ont été signés par tous les membres présents, parmi lesquels MM. Herriot et Cels, maires de Lyon et d'Anger.

La Conférence de Spa

Le « Times » croit savoir qu'à la suite des représentations faites par les gouvernements français et britannique, M. Nitti a consenti à assister à la Conférence de Spa, le 21 juin. Il est probable que, avant que les alliés rencontrent les délégués allemands à Spa, une conférence préliminaire interalliée aura lieu en Belgique, vraisemblablement à Ostende.

Dans les milieux officiels britanniques on espère que M. Millerand pourra rencontrer M. Lloyd George à Londres avant les réunions qui auront lieu en Belgique.

A l'Académie

L'Académie française a procédé, jeudi, à une triple élection. Il s'agissait de pourvoir aux fauteuils laissés vacants par la mort du marquis de Ségur et de MM. Edmond Rostand et Etienne Lamy.

Ont été élus: M. Robert de Flers, par 26 voix; M. Joseph Bédier, par 20 voix; M. André Chevillon, par 18 voix.

La fête nationale de Jeanne d'Arc

La commission d'administration de la Chambre a approuvé le rapport de M. Gaborit, tendant à l'érection d'un monument de Jeanne d'Arc à Rouen, et à l'institution d'une fête nationale de l'héroïne française, le deuxième dimanche de mai.

Du pétrole jaillit en Haute-Savoie

Deux importantes sources de pétrole ont été découvertes aux environs de Bonneville (Haute-Savoie). L'une, constatée à Marignier, provient d'une nappe qui s'étendrait jusqu'à Cluses; l'autre, située près de Sixt, à 450 mètres de profondeur, aurait un débit considérable. Des travaux vont commencer pour le forage des puits qui permettront à bref délai la mise en exploitation.

Chambre des Députés

Séance du 3 juin 1920

Dans la séance du matin, la Chambre discute le budget de l'Alsace-Lorraine.

Dans la séance de l'après-midi, M. Jean proteste contre une circulaire qui permettrait de conférer aux officiers alsaciens et lorrains qui ont combattu dans les armées allemandes leur même grade dans l'armée française. M. Blaisot critique l'administration française en Alsace-Lorraine. Les fonctionnaires n'y ont apporté qu'incurie et mauvais vouloir, dit-il.

M. Alapetite, commissaire-général d'Alsace-Lorraine, déclare qu'il ne se dissimule pas le malaise qui existe: il n'est pas entouré de conseillers qualifiés. Il voudrait que l'on nommât un conseil régional. En attendant il s'entourera d'un conseil de son choix composé de personnalités de l'administration départementale et communale.

M. Alapetite demande qu'on lui fasse crédit pendant quelque temps, car il n'y a que 2 mois qu'il a pris possession de ses fonctions.

M. l'abbé Weterlé dit que l'Alsace-Lorraine n'a pas de budget. Elles ne disposent de rien. M. Reibel indique que prochainement un projet de loi sur la potasse sera déposé.

La Chambre vote 725 millions de subvention au budget de l'Alsace-Lorraine.

Séance du 4 juin 1920

Dans la séance du matin, la Chambre discute le budget de l'agriculture. On vote un crédit supplémentaire de 30 millions en faveur de la motoculture.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre vote les derniers chapitres et l'ensemble du budget de l'agriculture. Puis M. Ricard dépose le projet de loi sur le régime du blé.

2^o Sur la proposition de M. Castels, de réserver aux départements et aux

CHRONIQUE LOCALE

LA LEÇON DES GRÈVES

La grève des cheminots est terminée: tous ceux que les compagnies ont cru devoir reprendre, sont à leur travail.

L'expérience sera dure, pour les révoqués, et surtout pour les meneurs qui se voyaient déjà les grands maîtres du rail.

Ils n'ont pas voulu tenir compte de l'opinion publique, de l'immense majorité des citoyens que la grève plongeait de plus en plus dans la misère.

La responsabilité est lourde pour ceux qui ont refusé d'écouter les sages conseils qu'on leur donnait de presque tous les côtés.

Il est vrai que dans certaines villes, les gréviculteurs ont été soutenus, encouragés dans le but, des moins louables, de sauvegarder les intérêts de politiciens, cui, cependant, par origine, par situation, par attitude, sont de fieffés et égoïstes bourgeois.

La grève n'eut aucun caractère corporatif, professionnel: les cheminots ont fait grève pour obéir aux extrémistes qui ont plus de souci pour leurs intérêts personnels que des intérêts de la collectivité.

Aujourd'hui, tous les grévistes d'hier peuvent constater que la question sociale ne se résout pas en affirmant une nation démocratique qui veut, qui réclame et qui obtiendra, dans la légalité, les réformes, même celles qui paraissent jadis d'un utopisme exagéré.

Le progrès social n'est le fait que de transformations successives qui s'imposent à leur heure, selon les besoins, les goûts, les mœurs, l'esprit du moment. Il n'est et ne sera jamais la résultante de coups de force, surtout de coups de force criminels.

Ces coups de force sont à l'encontre du but poursuivi: la grève des cheminots le prouve hautement.

Dans un de nos derniers numéros, nous avons publié l'appréciation de nos confrères sur le mouvement gréviste.

Nous tenons à compléter cette publication par un extrait d'un article paru dans un journal qui est loin d'être bourgeois, et nous ajouterons que l'auteur de l'article est un des militants réputés du parti socialiste. Tous les démocrates qui ont toujours été les défenseurs du progrès social, les travailleurs et les grévistes eux-mêmes, liront avec intérêt l'article de M. Léon Hudelle, publié dans le Midi Socialiste:

« Si la leçon que nous venons tous de recevoir a glissé sur la cuirasse marxiste, faite d'idées pures inaccessibles, à nous, elle nous a servi. Et la première morale que nous en tirons c'est qu'on est parti trop vite et comme des fous. Rien n'était prêt. »

« Plût aux Dieux que la C. G. T. eût freiné comme on l'en accuse. Mais le convoi a été lancé à fond de train sur un chemin qu'on croyait plat et qui était en pente progressive, bourbeux, semé d'ornières. »

Avec des conducteurs « illuminés » ce pauvre convoi s'est embourbé. A chaque effort pour le dégager, il s'est enfoncé un peu davantage. Les conducteurs gisent à terre maintenant; les roues sont désaxées. Et les organisateurs de la course accusent de leur déconfiture ceux qui leur avaient dit: « Formez d'abord vos conducteurs, entraînez, chauffez vos moteurs, explorez la route avant d'y galoper. »

Ils jurent: ils appellent leur dieu Marx, comme le charretier de La Fontaine; mais ils ne songent pas à dégager les voitures pour les réparer. Pas du tout. Ils veulent, tout mal en point qu'elles sont, les lancer de nouveau sur le même chemin, sur la même pente, tout de suite, sans ramasser les conducteurs blessés, sans examiner si les essieux ne sont pas rompus. Il est clair que tout va se briser à de nouvelles ornières.

Qu'ils le fassent sans nous. Inutile de nous faire signe. Plus inutile encore de nous insulter.

Adieu donc, et bon voyage, puisqu'il vous plaît de repartir.

Nous, nous allons rentrer et réparer les dégâts que vous avez commis par votre impatience inexpérimentée.

Puis, nous reprendrons la route. Nous

savons qu'on vous retrouvera au bord de quelque ruisseau, sans volant, sans carrosserie, peut-être sans rien.

On vous dira bonjour en passant. Mais on ne vous prendra pas. Vous nous casserez le frein, pour nous faire casser la figure après.

Toutefois, on sera heureux de vous entendre, juché sur des ruines, exposer toujours, sans sourcilier, aux pauvres grenouilles que nous sommes, « ce que l'on croit être la pure doctrine », et de vous voir, au milieu des 10.000 cheminots révoqués par votre hâte téméraire, fixer toujours le soleil... comme les aveugles ! »

Tout commentaire est inutile : c'est un pur qui parle ainsi. Les travailleurs, les cheminots qui ont suivi les meneurs peuvent comprendre à quelle aventure ils ont été conduits. Et nous croyons avoir bien fait de leur mettre cet article d'un militant sous les yeux.

LOUIS BONNET.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7^e dont les noms suivent :

Jean-Jean Noël : excellent soldat. A trouvé une mort glorieuse le 18 février 1915, en s'élançant à l'assaut des tranchées ennemies, au nord de Perthes-les-Hurlus. A été cité.

Coudard Pierre-Eugène : très bon soldat. A trouvé une mort glorieuse en s'élançant à l'attaque, le 31 décembre 1914, devant Mesnil-les-Hurlus. A été cité.

Bellou Joseph : bon soldat. A trouvé une mort glorieuse le 17 août 1915, au cours d'une contre-attaque dirigée contre les positions ennemies, secteur de la Harazée (Marne). A été cité.

Benac Adolphe : bon soldat. A trouvé une mort glorieuse le 13 septembre 1914, au cours d'une attaque à Minaucourt (Marne). A été cité.

Bouché Lucien : excellent soldat. A trouvé une mort glorieuse le 7 septembre 1914, en s'élançant à l'assaut des positions ennemies devant la ferme des Grandes-Perthes (Marne). A été cité.

Bouilhac Pierre : bon soldat. A trouvé une mort glorieuse le 9 septembre 1914, en s'élançant à l'assaut des positions ennemies devant la ferme des Grandes-Perthes (Marne). A été cité.

Besnard Alphonse-François : bon soldat. Tué à son poste où il remplaçait volontairement un de ses camarades, le 2 décembre 1915, au secteur de la Harazée en Argonne. A été cité.

Armée territoriale

M. Laburthe, sous-lieutenant du 150^e d'infanterie passe au 131^e territorial.

Gendarmerie

M. Sicard, gendarme à Salviae passe à la prévôté de l'armée du Levant. M. Pujol, de la brigade de Gourdon, passe à Salviae.

Variétés

Bêtise et orgueil allemands

Je n'ai nullement l'intention de dire que l'Allemand est un peuple « bête » : pas le moins du monde ; en l'affirmant, je ferais preuve de mauvais patriotisme ; n'oublions pas, au contraire, que nous avons, à nos portes, un ennemi vigilant, laborieux, intelligent, opiniâtre et qui ne veut pas rester écrasé. Qu'on se le dise ! Non, je voudrais esquiver, preuves à l'appui, sa lourdeur d'esprit, sa bêtise inconsciente et son orgueil inconcevable.

Dans un article fort intéressant, M. Lavisse, de l'Académie Française, montre que l'Allemagne, soit après 1871, soit avant 1914, ou après, ne peut pas comprendre « nos sentiments à son égard ».

C'était quelques années après 71, M. Lavisse se trouvait à Berlin avec un capitaine de la Garde royale prussienne, homme très cultivé, très courtois. Mais il avait la manie, une sorte de rage de vouloir lui parler de leurs lauriers récents. Il insistait toujours et ne comprenait pas son manque de tact. Un jour, cependant, en compagnie d'un attaché d'ambassade, M. Lavisse accepte à déjeuner dans un des restaurants de l'Avenue Unter den Linden. Avant de se mettre à table, on propose un carton. La cible se

lève... Que représente-t-elle ? Un chasseur à pied français ! Il faut bien réparer cette bourde qu'on aurait pu prévoir. Alors notre capitaine choisit sur une carte spéciale, un excellent vin de la Moselle, et, triomphant, il le pose devant son convive... Malheureusement la bouteille est ornée d'une étiquette brillante, représentant une grosse Germania, le glaive à la main, hurlant un chant de guerre. M. Lavisse se borne à indiquer du doigt la gravure ! L'officier comprend... tout de même !

Au milieu du repas, le capitaine, très allumé, revient à son dada favori : « Je vous tiens, je ne vous lâche pas : nous allons parler de la guerre. »

Souriant, M. Lavisse lui répond : « Vu l'état exceptionnel où vous vous trouvez, je vous écoute. » Etat exceptionnel ? Le Boche ne savait pas. Alors le capitaine dit, entre autres choses, ne croyant pas être si bon prophète : « Vous avez été vaincus bien souvent, vous avez été vaincus cette fois, peut-être vous serez vainqueurs la fois prochaine, sur-tout si vous savez réformer votre artillerie. Qu'avez-vous à dire à cela ? »

« J'aurais bien des choses à vous dire, répliqua l'illustre universitaire, mais quand même vous seriez revenu à l'état normal, vous ne comprendrez pas ; c'est là ce qu'il y a de triste pour l'avenir de deux peuples... » Et le Boche ne comprit pas « l'état normal » ; il était dans la norme puisqu'il buvait kolossal et pyramidal, il a dû rire entre deux hoquets homériques.

Au début de la guerre, les Boches songeaient déjà à la paix et quelle devait-elle être ? Le Prof. Büchholz aurait voulu qu'elle correspondît au calibre de nos 420 : on n'est pas plus bête. Pardon, voici quelque chose de supérieur. Le Prof. Kutsch, de l'Université de Munich, est überkolossal d'imagination ; il ne sait pas même gazer ; il ignore la désinfection : le mot « feuilles » des cantonnements ne lui aurait rien expliqué. « Il en est de la paix comme des *latrines* de campagne : si l'on en creuse de petites, on doit recommencer le travail au moins une fois par semaine ; si elles ont la profondeur de la taille humaine, elles peuvent servir longtemps. » Je doute fort qu'à Versailles on ait songé à un schéma de ce genre dans l'élaboration du Traité.

Dans mon dernier article, je citais un passage du Chant de Haine du poète Vierordt ; or, ses pensées ne lui sont pas personnelles. Ecoutez donc ces élocutions du lieutenant Khun, professeur d'histoire à l'École militaire de Charlottenburg : « Faut-il que la civilisation élève ses temples sur des montagnes de cadavres, sur des mers de larmes, sur des rûles de morts ? Oui, elle le doit. » Et il va essayer de nous prouver, par une image, je dirai presque académique, au point de vue dessin, que sans règles il n'y a pas de gloire.

« Les circonstances accessoires de toute expansion culturelle, sont si j'ose le dire, les *parties génitales* de la gloire. » Baissons le rideau ! Naturellement le Boche prétend toujours qu'il n'a pas voulu la guerre. Or le pasteur et universitaire Gierke, parlant de la prochaine guerre, disait : « Les aveugles veront, les sourds entendront ; tous les peuples, qu'ils le veuillent ou non, comprendront que la culture allemande est la plus vraie, la plus forte en racines, le mode le plus nécessaire de la culture universelle. »

C'est l'orgueil incarné sur la terre. Et ce prédateur se hâte d'ajouter que le vieux Dieu allemand est avec eux : « En nous, disons-le hardiment, Dieu est à l'ouvrage. »

Mais, avouez, dirai-je à ce faux prophète, que votre Dieu a fait là un bien mauvais ouvrage. Le pasteur ne se tient pas pour battu ; il déclarera que Dieu a voulu momentanément châtier son peuple : ce n'est que partie remise et il cite Jérémie dans ses lamentations : « Le jour viendra où je ferai lever un rejeton de David qui régnera comme roi ; il prospérera et exercera la justice. » Et les Boches, en effet, ne désespèrent pas de ramener les Hohenzollern sur le trône.

Ant. CHERY.

On grinche !!

Cette histoire des Soviets trouble le sommeil de deux individus au moins : l'un en est malade et l'autre veut le consoler, le guérir. Ils nous font dire que seuls de tous ceux qui étaient désignés pour un emploi de choix dans le Soviet, ils n'aiment pas le rire. Leur rage impuissante se traduit par des injures : jésuite, pape-lard !

Oh ! oh ! les deux brosseurs vont un peu loin ; ils ne se sont pas regardés ou ils n'entendent pas ce que l'on dit. Ce sont justement les qualificatifs qu'on applique partout à ceux qui fréquentent rue du Château du Roi.

Prendre la défense d'un bourgeois intellectuel qui joue au révolutionnaire, et qui, nous disait un de ses amis, le regrette vivement aujourd'hui, — cela ne valait pas la peine de secouer la nasse pour faire tomber les déchets du repas sur la tête des voisins. Car tout le monde n'approuve pas cette façon de jeter ses restes.

Donc pas d'injure et surtout pas de leçon. Nous n'en acceptons jamais des larbins, car les larbins ne passent pas précisément pour avoir le monopole de la franchise.

LOUIS BONNET.

Sapeurs-pompiers

Par décret ministériel, M. Vaysse est nommé lieutenant à la Compagnie de Figeac ; M. Deviers, sous-lieutenant à la subdivision de Gourdon ; M. Fréjean, sous-lieutenant à la subdivision de St-Géré ; M. Louraour, lieutenant à la subdivision de Souillac.

Le bal officiel

Nous avons reçu « quelques réflexions » sur le bal qui aura lieu ce soir à la Préfecture.

Notre aimable correspondant nous permettra de nous en tenir aux réflexions qui ont paru dans notre numéro du 23 mai.

Nous ajoutons que nous partageons entièrement l'avis de notre correspondant sur l'inopportunité de cette fête plutôt privée.

L. B.

Assemblée générale des notaires

Dans leur réunion annuelle du mois de mai, les notaires de l'arrondissement de Cahors ont formé leur bureau de la manière suivante :

Président, M. Mourguès, notaire à Albas, chevalier de la Légion d'honneur ; syndic, M. Dugès, notaire à Fontaines ; secrétaire, M. Sourdrille, notaire à Cahors ; trésorier, M. Couderc, notaire à Duravel ; rapporteur, M. Deruppé, notaire à Sauzet ; membres, M. Aldebert, notaire à Douelle ; et M. Dols, notaire à Tour-de-Faure.

Arboriculture fruitière

Les élèves de la Société d'agriculture, les élèves de l'École Normale et bon nombre de propriétaires de la région se sont réunis, mardi 1^{er} juin, au siège de la Société d'agriculture, sous la présidence de M. Vincent, secrétaire général.

Étaient présents : MM. Campan, inspecteur des services commerciaux de la Compagnie d'Orléans, Gay, adjoint à la direction des services agricoles, Philippou, directeur de l'École Normale, Moreau, ancien élève de l'École Nationale de Versailles, attaché aux services agricoles de la Compagnie.

A l'ouverture de la séance, M. le président a souhaité la bienvenue à M. Campan et à M. Moreau ; il les prie instamment d'adresser des remerciements au nom de la Société, à M. Poger, ingénieur des services commerciaux de la Compagnie d'Orléans, pour son dévouement à la cause agricole, dévouement dont le département du Lot a maintes fois profité.

Dans une causerie très goûtée de tout l'auditoire, M. Campan a savamment énuméré les gros bénéfices que les cultivateurs pourraient retirer des cultures fruitières, et après émission de plusieurs vœux, M. le Président a levé la séance pour se rendre, avec tous les auditeurs, au Jardin-Ecole de la gare de Cahors.

La M. Moreau a montré son talent spécial dans l'art de l'arboriculture fruitière et la taille d'été, il a donné tous les renseignements concernant les traitements divers des arbres et arbustes fruitiers.

Les opérations pratiques terminées, M. le Président a levé la séance à 16 h. 1/2, après avoir adressé, encore une fois des remerciements aux distingués conférenciers.

Union civique

Jeudi soir, les membres de l'Union Civique se sont réunis, à 8 heures 1/2, au Cercle Gambetta. Les deux salles du Cercle étaient entièrement occupées par les adhérents.

M. Blanc, contrôleur des Contributions directes, a exposé en termes précis le but de l'Union Civique, but qui a été approuvé par tous les membres présents.

Puis a eu lieu la nomination du bureau définitif. Ont été élus :

Président : M. Daynard, ingénieur civil ; vice-présidents : MM. Blanc, Veysières, inspecteur d'Académie, Maurières, propriétaire à St-Georges ; secrétaire général : M. Satgé ; secrétaires : MM. Antonin Bergon, imprimeur et Aubertin ; trésorier : M. Alphonse ; trésorier-adjoint : M. Planacassagne.

Conseil d'administration : MM. Clément, capitaine en retraite, Sers, commandant en retraite, Bonnet, filateur, Dubernet, négociant, Grangé, Garric, Jarry, Cournaud, Lamouroux, retraité et Ozanne.

L'Union Civique ne se propose pas de défendre ou de combattre telle ou telle théorie politique, sociale ou économique, ni, à plus forte raison, de prendre parti pour les uns ou les autres en cas de grève de telle ou telle catégorie de travailleurs. Elle se propose les deux buts que voici :

1^o Aider, le cas échéant, à assurer le fonctionnement des services publics les plus indispensables afin d'éviter autant que possible pertes, gênes et privations à ceux qui sont étrangers au conflit — et même, par suite, à ceux qui y prendraient part.

2^o Aider, s'il en était besoin, à la protection des travailleurs, le droit au travail étant intangible aussi bien que le droit de grève.

Les adhésions sont reçues par MM. Blanc, contrôleur principal en retraite, Cours de la Chartreuse, 1 ; Bergon, imprimeur ; Alphonse, négociant, rue de la Mairie.

Chambre de Commerce

AVIS

Dans le but de faciliter les échanges monétaires et les relations commerciales entre départements, la Chambre de Commerce du Lot invite tous les commerçants et industriels à accepter sans difficultés toutes les coupures divisionnaires françaises sans distinction.

La Chambre a invité les établissements de crédit à les accepter à leurs guichets et, en tous cas, ces coupures seront toujours échangées à présentation au secrétariat de la Chambre contre des billets de la Banque de France et par paquets de 10.

Le Président de la Chambre de Commerce, Charles BRUEL.

Obsèques

Hier ont été célébrées à Cahors les obsèques de Mlle Marguerite Pujol, ancienne élève de l'École de filles du Boulevard, élève à l'École hôtelière de Grenoble, petite-fille du restaurateur bien connu, M. Singou.

Une foule nombreuse et toutes les élites de l'école du Boulevard, ses anciens camarades ont suivi le char funèbre qui était recouvert de superbes couronnes.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Syndicat du bâtiment

Les entrepreneurs membres du Syndicat du bâtiment cadurcien sont priés d'assister à la réunion générale de toutes les corporations samedi à 20 heures 1/2, au siège, 26, boulevard Gambetta, 1^{er} étage.

Ordre du jour :

1^o Augmentation de salaire demandée par les ouvriers.
2^o Affaires diverses.

Pour les mutilés et les veuves de guerre

Une question écrite a été remise à la présidence de la Chambre, le 3 juin 1920, par M. Delport, député, exposant à M. le ministre de la guerre qu'une circulaire ministérielle adressée aux divers services militaires qui occupent un personnel civil recommande de faire subir un examen à ce personnel, que les candidats qui n'obtiennent pas le quantum de points fixés sont remerciés sans qu'il soit tenu compte de cas où ces candidats sont soit des mutilés, soit

des veuves de guerre et demandant si les veuves de guerre maintenus dans leur emploi, ajoutant que cet emploi n'exige aucune connaissance spéciale, ni même une instruction développée.

Jugement

Nous avons informé nos lecteurs que le procès intenté par diffamation par M. Talou aux membres du bureau des Anciens combattants républicains avait été blâmé devant le tribunal civil de Cahors.

Le tribunal a rendu, vendredi, son jugement. M. Talou est débouté. Nous croyons savoir qu'appel sera relevé de ce jugement.

Fermeture des établissements

A dater du 1^{er} juin et jusqu'au 1^{er} octobre prochain, les restaurants, cafés, bars et débits de boissons devront être fermés, savoir : à minuit dans les chefs-lieux d'arrondissement, à 23 heures dans les chefs-lieux de canton et à 22 heures dans toutes les autres communes du département.

Cycliste contre cycliste

Ces jours derniers, au tournant de la route de Lalbenque, faubourg St-Georges, deux cyclistes, un militaire venant de Cahors et M. Courcières, armurier, arrivant de la route de Lalbenque n'ont pu se croiser, à cause d'une charrette stationnée au milieu de la route.

Le choc fut violent : M. Courcières fut projeté sur le sol et se fit plusieurs contusions. Quant aux deux bicyclettes, elles furent fort endommagées.

Accident mortel

M. Boqué, demeurant rue du Pont-Neuf où il tient un commerce d'épicerie, était allé, vendredi soir, vers 5 heures, cueillir du tilleul sur les tilleuls qui se trouvent rue Victor-Hugo.

Il était, depuis un moment, installé sur une branche et procédait à la cueillette, lorsque, sous son poids, la branche cassa. Le malheureux Boqué fut précipité sur le sol d'une hauteur de 4 mètres environ.

On accourut à son secours, mais Boqué était mort : il avait le crâne fracturé.

Le corps a été transporté rue du Pont-Neuf.

Nous adressons à la famille du malheureux Boqué nos vives condoléances.

A qui les lames ?

M. Delfau, cantonnier de la ville, demeurant rue Nationale, a trouvé sur la voie publique 5 lames de couteau pour faucheur.

Les lui réclamer.

Concerts classiques

Le Quatrième Concert classique de la saison 1920 sera donné au profit des pauvres de la ville de Cahors, mercredi soir 9 juin, à 8 h. 1/2 précises, salle des Petits-Carmes, avec le gracieux concours de M. Louis Cras-sous, lauréat du Conservatoire de Paris.

Concours de pêche

La société de pisciculture du Lot organise pour l'après-midi du dimanche 27 juin un grand concours de pêche à la ligne, qui se fera dans le bief de la société du faubourg Cabazat au barrage de Labéraud. De nombreux prix dont la liste sera publiée ultérieurement seront affectés à ce concours.

M. Tiburce Duvert, coiffeur, boulevard Gambetta, est chargé de recueillir les inscriptions. Le registre ouvert à cet effet sera clos irrévocablement le 22 juin au soir.

Tribunal correctionnel

Audience du 3 juin 1920

Une demoiselle Elise Montagne, 26 ans, ménagère à Marniac qui a exercé des violences sur la personne du sieur P. A..., de Villefranche-Périgord, père de son prétendu séducteur, et qu'elle a en outre menacé de mort, est condamnée à cinq mois de prison.

Les dames Justine Caron, 26 ans, réfugiée, et Maria Tréhoux, veuve Payen, également réfugiée, demeurant toutes deux à Cahors, sont con-

damnées à deux mois de prison chacune, avec sursis, pour vol de deux paires de chaussures.

Enfin, un sieur Casimir Barroul, 40 ans, cultivateur aux Massières, commune de Saint-Géry, prévenu d'abus de confiance, est condamné à 50 francs d'amende avec sursis.

Avenir Cadurcien

Programme du 6 juin 1920

Paris-Belfort (délié), avec tambours et clairons. Farigouil. Petit Secret (pavane). Roux. Le Petit Duc (fantaisie). Leococq. Premier avenu (valse). Signard. Salut au 85^e (délié), avec tambours et clairons. Petit. De 17 h. 30 à 18 h. 30, Allées Fénelon.

Etat-civil de la Ville de Cahors

du 29 mai au 5 juin 1920

Naisances

Bru Paule-Marie-Charlotte-Renée, rue Mascouton, 23.
Bach Albert-Jules-François, rue Nationale, 30.
Reste, Robert-Jean-Pierre, rue Président-Wilson.
Risch Yvonne-Louise-Albertine, rue Président-Wilson.
Planavergne Paul-Jean-Léon, rue Saint-Urcisse, 2.
Bladimères Jean-Elie-Maurice, rue Saint-Pierre, 2.
Bladimères Jean-Paul-Gabriel, rue Saint-Pierre, 2.
Germain Marguerite-Joséphine, rue Pélégry, 3.

Publications de mariages

Poujel Henri-Côme-Damien-Ludovic, entrepreneur de transports et Boyals Denise-Anne, s. p. à Cahors.
Teil Amédée-Louis, serurier à Cahors et Julia Angèle-Julie-Noëlie, s. p. à Cahors.
Burg Henri, employé à Cahors et Guguen Ludvine, cuisinière à Paris.
Maratuech Robert, employé de commerce à Cahors et Lacoste Cécile-Juliette, s. p. à Cahors.
Barthet Maurice-Sylvain, élève à l'école des Beaux-Arts à Paris et Lalaurie Charlotte-Marie-Françoise, s. p. à Cahors.
Pouch, Raoul-Auguste-Léon, docteur en médecine à Molières (Tarn-et-Garonne) et Tassat Jeanne-Marie-Sophie, s. p. à Cahors.

Mariages

Noyer Paul, jardinier à Cahors, et Combarieu Jean, s. p. à Cahors.

Décès

Bacou Boniface, cultivateur, 72 ans, rue des Miroisiers, 11.
Alazard Jeanne, épouse Guindou, chiffonnière, 83 ans, rue Dominiac, 6.
Nadal Jean, retraité, 63 ans, rue Président-Wilson.
Réal Antoine-Félix, entrepreneur des Postes, 56 ans, avenue de la Gare.
Magne Marie, veuve Amat, débitante, 56 ans, place des Boucheries, 13.
Bédut Jean-Pierre-Hippolyte, tapissier, 71 ans, rue Président-Wilson.
Queva Reine, s. p., 50 ans, rue Président-Wilson.
Germain Marguerite-Joséphine, 1 jour, rue Pélégry, 3.

Bibliographie

Les héros de la guerre et de la mer

Ceux-là sont les plus obscurs. Nous les ignorons, nous autres, les terriens, malgré l'attraction mystérieuse et invincible qu'exerce sur nous la mer. Nous soupçonnons à peine, et nous voudrions connaître ce que fut, pendant la guerre, sur la mer, les traités et farouches, où erraient, s'efforçant de se faire oublier, les héros de la mer, les héros de la France envahie de recevoir par centaines de milliers les tonnes de vivres, d'armes, de munitions, par centaines de milliers les soldats qui assurèrent enfin la victoire.

Pour connaître les Poilus de la mer, il faut connaître l'ouvrage intitulé : *A bord des chalutiers dragueurs de mines*, publié récemment chez l'éditeur Devambez. C'est un recueil de planches du peintre René Pinard, accompagnées d'un texte de Marc Elder, et qui est dédié à tous les obscurs camarades qui, sans repos, par les temps clairs, les brumes et les tempêtes, balayèrent les routes de la mer nourricière où chemina la victoire.

Entre le texte de Marc Elder et les images de René Pinard se trouve simplement le liste des 45 chalutiers, dragueurs et paquebots construits du 20 février 1915 au 9 décembre 1918. C'est le mausolée de ceux qui dorment, morts pour la France, sous le mouvant linéaire de l'Océan, et qui n'ont pas même leurs pauvres croix de bois.

Les dessins de René Pinard sont admirables. On est stupéfait, en les feuilletant, de la simplicité savante et hardie, de l'immense variété de sa technique : crayon, fusain, aquarelle, tout cela combiné en vue des effets les plus inattendus. Les plus évocateurs, avec des touches délicates ou puissantes, de pastel ou d'aquarelle. Il met tout un drame dans quelques traits. Un mat, des cordages, un homme, la flamme tricolore secoués dans le ciel

n'ont pas trouvé le secret d'être heureux. Promettez-moi que vous n'aurez, dans la vie, désormais qu'un but : assurer le bonheur de ma fille. Il faudra tout subordonner à cette tâche, bien douce, puisque vous serez payé de retour. Moi, voyez-vous, quand je vous l'aurai donnée, je ne serai plus rien pour elle... Si elle s'occupe de son père, ce sera en passant et parce que son mari ne sera pas là. Je vous promets de ne pas être jaloux de vous, mais à une condition, c'est que vous trouverez moyen de l'aimer encore plus que je ne l'aimais et que vous la rendrez encore plus heureuse que je n'ai réussi à le faire. Vous êtes un honnête homme : prenez l'engagement que je vous demande, et tenez-le quoi qu'il puisse jamais vous en coûter.

Il tendait la main à Laroque avec une solennité presque douloureuse. Celui-ci troublé, se demandant ce que signifiaient ces paroles, auxquelles il lui semblait découvrir un sens mystérieux, leva les yeux sur son maître. Il vit très ému, un peu inquiet, comme si dans ce mariage il appréhendait quelque danger. Alors enflammé du désir de rassurer cet homme si bon et si grand, emporté par une conviction faite de son amour qu'il sentait immuable, il saisit la main de David, et avec des yeux qui ne pouvaient pas tromper :

(A suivre)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 54

LES BATAILLES DE LA VIE

Le Droit de l'Enfant

PAR

Georges OMNET

VIII

— C'est un brave homme, vous pouvez avoir confiance en lui. Et puis, il adore Cécile.

— Oui, il adore Cécile, grand David. Et Cécile l'aime. C'est un grand bonheur... Il faut que l'affection soit partagée, sans quoi tout est à craindre...

Il changea brusquement de ton : — Mais comment se fait-il qu'il plaise à Cécile ? Il n'est pas beau... Il est presque muet... Qu'est-ce qui a pu la séduire ?

— Ah ! Vous voulez savoir le pourquoi et le comment des sentiments d'une femme ? s'écria Raoul avec un peu d'humeur. Est-ce que ça s'explique ? Faites une analyse chimique, si compliquée qu'elle soit, vous aurez un résultat. Essayez d'analyser l'âme franche et simple d'une jeune fille, vous y perdrez votre temps et vos soins... C'est le mystérieux et l'Inexplicable ! Vous le savez bien !

David hochait la tête et dit : — Tu as raison, je le sais bien ! Mais que va dire ton oncle ?

— Il jugera à faire croquer la maison. Puis, vous lui demanderez d'être le témoin de votre fille. Il acceptera avec un attendrissement non moins bruyant. Et il fera un cadeau magnifique.

— Et toi ? — Moi, je ferai un cadeau aussi, et j'irai à la noce, comme n'importe quel invité... A moins que Laroque ne me demande d'être son témoin, auquel cas je serai encore assez nigaud pour accepter... Ça ne m'empêchera pas d'être embêté !

— Tu es un bien gentil garçon. — Oui, je suis de ces gentils garçons qui reçoivent toute leur vie des luites sur la tête avec un sourire. Vous n'avez plus rien à me jeter ?

— Non, envoie-moi Laroque.

David se mit à marcher dans le bureau. Il s'arrêta un instant à la fenêtre. Devant lui, au bout de la cour, se montrait la tonnelle sous laquelle il avait, dix-huit ans auparavant, parlé à Louise de son amour. Et c'était là, de nouveau, qu'il s'était éveillé cet amour de sa fille pour Laroque, comme si, tels que des bourgeons reverdisant, les sentiments des pères devaient renaître dans le cœur des enfants. Et, devant cette mystérieuse manifestation, avec un goïsse, David se demandait si ce commencement devait assurer le bonheur ou le malheur de sa fille. La porte, en s'ouvrant, le fit retour-

ner, et la bonne et énergique figure de Laroque lui apparut. Non, celui-là ne devait pas tromper la confiance. Non, ces yeux clairs, cette bouche franche, ne devaient pas mentir. Les promesses faites, les serments prêtés, il les tiendrait. Le père se sentit ranimé, raffermi. Il s'avança vers le jeune homme, et le regardant avec une feinte sévérité :

— Qu'est-ce que j'apprends sur votre compte, Laroque ? Vous, en qui j'avais toute confiance, vous avez abusé de votre situation auprès de moi pour faire les yeux doux à ma fille ?

À ces paroles si inattendues, le directeur perdit contenance, il offrit l'image du trouble et de l'égaré.

— Monsieur, balbutia-t-il, ne croyez pas... Il est impossible qu'on vous ai dit... Rien de ma part n'a pu justifier pareille accusation...

— Il faut cependant qu'il y ait quelque chose, reprit Herbelin, puisque ma femme est venue, ce matin même, m'en parler...

que tourmente la tempête : vision émou-
vante et profonde ! Et aussi l'heureux
des vagues, le balancement de la machine,
la menace formidable des hideux poissons
de métal au corps gonflé d'explosifs. Et
aussi toute l'âme d'une race dans une face
de matelot ou de pilote. Mais cela, il faut
le voir.

Les images, d'ordinaire, illustrent le
texte. Ici, le texte illustre les images.
Celui qui écrit *Le Peuple de la Mer* s'est
surpassé dans les quelques pages d'im-
pressions prises sur le vif à bord du dra-
gonnier « Kordonis ». Les deux plus belles
choses qui existent au monde, l'Océan
avec son charme et ses fureurs, l'Homme
simple dans son héroïsme inconscient, y
sont saisis sur le fait et exprimées à
miracle — comme si c'était nouveau —
dans leur vérité éternelle et dans leur
vérité du moment précis. La vérité dans
toute son incoscience. A tout instant, le
cœur gonflé d'émotion, on se met à sou-
rire d'un détail plaisamment saugrenu :
Ces braves gens que guette la mort se
gourment pour un poisson, et un des
chiens du bord, pendant les canonnades,
se réjouit, de peur, dans la cale, où, d'en-
nuui, il écripe des rats. Mais cela, il faut le
lire.

Quand on aura regardé et lu, on ne se
lassera ni de regarder, ni de relire, on
l'aura restera toujours sur la table
familiale. A. Ch.

Concours

Banquet des poilus. — Dimanche 30 mai
a eu lieu la Fête des Poilus. Tous les dé-
mobilisés de la commune de Concois s'étaient
réunis ce jour-là pour honorer la mémoire
de leurs camarades morts pour la France
et fêter leur retour dans leurs foyers.
Voici le programme de cette belle journée :

A 9 h. 1/2, réunion des poilus sur la pla-
ce de la mairie. Le cortège se forme, drapeau
ou fête, quatre mitules portent une
magnifique couronne en perles, ornée de
rubans tricolores sur laquelle on lit cette
inscription : « Aux Poilus de Concois
morts pour la France ». Le cortège se
rend à l'église où une messe solennelle
est dite pour les victimes de la Grande-
Guerre. A la sortie de l'église, il se rend
au monument commémoratif des morts
de la guerre de 1870, et aux accents de la
Marseillaise la couronne précitée est pro-
visoirement déposée sur le monument.

Les Poilus se rendent ensuite au Café
d'Alsace-et-Lorraine où un apéritif d'hon-
neur leur est servi. De là ils vont prendre
place au banquet organisé avec un goût
parfait par le camarade Andissac Casimir,
maître d'hôtel renommé. Dans un jardin,
sous de vastes tentes au milieu d'une frai-
che verdure et des fleurs, les tables son-
dressées au ter à cheval. Un succulent mé-
nu est servi et le service est impeccable.
Les conversations cordiales, les rires, les
interpellations joyeuses montrent bien
quelle franche cordialité règne pendant
toute la réunion. Au dessert des camarades
ont chanté quelques morceaux bien choi-
sis. Après le chant patriotique ou la chan-
son les applaudissements crépitaient.

En sortant du banquet le cortège se rend
de nouveau au monument des Morts, et
de nouveau l'hymne national sort de toutes
les poitrines. Voici maintenant les Poilus
place de la mairie au Café de la Tonnelle
où un digestif leur servi.

Pour que la fête soit complète, rendez-
vous est pris pour le dîner. Nouveau mé-
nu varié et non moins succulent que celui
de midi. Le dessert s'accompagne encore
de chants, de rires, qui n'ont rien de la
tranchée. A 9 h. 1/2, champagne jusqu'au
matin.

Un temps magnifique a favorisé la fête
qui laissera pendant longtemps à tous,
le souvenir d'une journée inoubliable.

St-Vincent-Rive-d'Oit

Conférence agricole. — M. Lafont, direc-
teur des Services agricoles du Lot, fera, à
St. Vincent le dimanche 6 juin à 4 heures
du soir dans la salle de la mairie, une
conférence dont le sujet principal sera :
Le Syndicat agricole et l'intensification de
la production.

Les agriculteurs sont invités à se ren-
dre à cette réunion agricole au cours de
laquelle seront données les explications
complémentaires demandées.

Saint-Pantaléon

Constitution d'un syndicat agricole. —
Les agriculteurs sont invités à se rendre
à la réunion qui aura lieu le dimanche 13
juin courant, à 10 heures du matin, dans
la salle de la mairie.

Au cours de cette réunion, il sera déve-
loppé les nombreux avantages que les
agriculteurs pourront retirer du syndicat.

Saint-Daunès

Constitution d'un syndicat agricole. —
Un délégué, de la Fédération des Associa-
tions agricoles du département du Lot et
du Quercy, fera à la mairie le dimanche
13 juin courant à 4 heures du soir, une
conférence dont le sujet principal sera :
Le Syndicat agricole.

Tous les agriculteurs sont invités à se
rendre à cette réunion agricole, au cours
de laquelle seront données les explica-
tions complémentaires qui pourraient
être demandées.

Figeac

Dimanche 6 juin, à 21 heures, carrefour
St-Martin :

Les Cadets d'Autriche, allégo Parès.
Poète et Paysan, ouverture Suppé.
Valse de la Veuve Joyeuse Lehár.
Rip, sélection Plamquette.
Max, polka Salsabert.

Lundi 7 juin, à 21 heures, Palais de
Justice :

Allegro militaire XXX.
Réveil, ouverture Meister.
Dorlands, valse Wattenfeld.
Colons, sélection Bizet.
Boléro pour clarinettes Blémant.

Nous croyons devoir rappeler que les
adhésions pour le concours d'accordéons
seront reçues jusqu'à lundi à midi, par
M. Vincent fils, secrétaire.

Pharmacies.

Aujourd'hui, le service
sera assuré par la pharmacie Brousse rue
Séguier. En raison des fêtes de Figeac M.
Monziols pharmacien rue Gambetta, assu-
rera le service demain lundi.

Saint-Félix

Conseil municipal. — Le Conseil muni-
cipal de St-Félix s'est réuni dimanche der-
nier sous la présidence de M. Raffy maire.
Dix conseillers sont présents.

Le Conseil municipal sur la proposition
de M. le Maire vote une subvention de
20 fr. à l'œuvre de la reconstruction du
village de Bras, près de Verdun, adopté
par le Conseil général.

Les membres de la Commission commu-
niale de Retraites Ouvrières voient leurs
pouvoirs renouvelés.

Le Conseil municipal décide ensuite de
renouveler de gré à gré aux mêmes condi-
tions de prix le traité du corbillard avec
le préposé actuel M. Bonneloy qui s'acqui-
et de ses fonctions à la satisfaction de
tous. Vu la cherté croissante de la vie le

Conseil municipal accorde une augmenta-
tion de 20 fr. par mois à partir du 1^{er} juin.
Enfin le Conseil municipal a émis une
délibération, fortement motivée tendant à
obtenir du Conseil général la construction
prochaine du 1^{er} lot de la route St-Félix
Capdenac-Gare.

Colonies. — Avec un vif plaisir nous
apprenons que notre sympathique compa-
triote M. Granier La Roche, des services
civils du Gabon vient d'être promu ad-
ministrateur-adjoint de 3^e classe dans cette
colonie (décret du 17 mars 1920).

Toutes nos félicitations pour ce bel avan-
cement.

Salviac

Conseil municipal. — Le conseil muni-
cipal de Salviac est invité à se réunir
dimanche six juin, à dix heures du matin
dans la salle de la mairie, à l'ordre du jour
suivant : budget, affaires diverses.

Ordre du jour commémoratif. — Le monu-
ment pour les soldats de la commune
morts au Champ d'Honneur sera bientôt
commencé, les formalités administratives
ont été remplies, par décret en date à
Paris du 8 mai, l'autorisation demandée a
été accordée.

Nous rappelons que deux canons de
tranchée encadreront ce monument qui
sera l'œuvre de notre jeune compatriote
Mompant Emile, ancien élève de l'école
des beaux-arts de Toulouse.

Fiançailles. — Nous apprenons les
fiançailles de Mlle Jeanne Mercier fille de
M. Emile Mercier de notre ville avec
M. François Depentis surnuméraire de
l'Armement à Bordeaux.

Aux futurs époux nos meilleurs vœux
de bonheur.

NOS DÉPÊCHES

Paris, 12 h. 50.

KRASSINE A LONDRES. — De
Londres : Le *Daily Chronicle* annonce
que Krassine a reçu de Moscou la
réponse relative à la demande de mise
en liberté des prisonniers britan-
niques, ainsi qu'à la demande for-
mulée au sujet des éclaircissements
sur les intentions du Gouvernement
bolchevik concernant la presse et
l'Orient.

EN PERSE. — De Londres : Le
Times publie un télégramme de Téhé-
ran annonçant que le shah de Perse
a fait son entrée dans la capitale,
salué par les acclamations de son
peuple.

Mais ce télégramme étant posté-
rieur à celui annonçant l'entrée des
rouges à Téhéran, cette dernière nou-
velle doit être considérée comme
inexacte.

EN IRLANDE. — De Londres :
L'envoi des troupes en Irlande conti-
nuent sans arrêt. De nombreux soldats
sont encore partis, la nuit dernière,
à destination de l'Irlande. Le minis-
tre de la guerre annonce de son côté
qu'il y a actuellement en Irlande 40
tanks et 28 avions militaires.

A ces mesures gouvernementales
qui annoncent une répression plus
énergique, le prolétariat irlandais
répond par des menaces.

D'autre part, les attentats conti-
nuent.

**LA GREVE GENERALE EN DA-
NEMARCK.** — De Copenhague : Les
syndicats danois ont déclaré la grève
générale. Mais les cheminots et les
typographes n'y participent pas.

L'ITALIE IRA A SPA. — De Ro-
me : Le comte Storza, sous-secrétaire
d'Etat aux affaires étrangères, part
aujourd'hui pour Londres où il est
chargé d'exposer au Gouvernement
britannique le point de vue du gou-
vernement italien sur la répartition
allemande et sur les négociations avec
la Russie bolcheviste.

On dit, également, qu'il doit préve-
nir officiellement Lloyd George que,
vu l'état d'esprit en Italie, le Gouver-
nement irait à Spa à contre-cœur,
s'il n'avait pas l'espoir de voir modifier
les décisions de la conférence de
Hythe.

**LES ELECTIONS EN ALLEMA-
GNE.** — De Berlin : La situation, à la
veille des élections, se présente ainsi :
on considère que l'orientation vers la
droite et la gauche s'accroît encore.
Les démocrates et les socialistes
perdront quelques sièges ainsi que
le Centre.

On prévoit un grand succès pour
le parti populaire allemand où domi-
ne l'élément conservateur. D'autre
part, le chef socialiste Daumling par-
lant dans une assemblée d'indépen-
dants, a engagé ceux-ci à se tenir
prêts à agir par la force des armes
au cas où les élections ne leur don-
neraient pas satisfaction.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 4 juin 1920.

Le marché est encore irrégulier.
Malgré cela, il fait preuve de résis-
tance dans certains groupes. Les ré-
glements se sont assez bien effectués
et la nouvelle tension des devises a
permis à certaines valeurs de repren-
dre un peu.

Nos rentes sont fermes, le 3 0/0 à
59,95, le 5 0/0 à 87,95, le 4 0/0 1917
à 70,80 et le 1918 à 71,50, le 5 0/0
amortissable a valu 101,25. Crédit
National 492,50.

Banques meilleures : Paris 1.695,
Union 1.185 ex-coupon, Mobilier 580.
Les valeurs de navigation se maî-
tiennent aisément. Transatlantique
499, Messageries 515 et Chargeurs
2.195.

Les valeurs pétrolières sont re-
cherchées en sympathie avec leur
bonne tenue sur les places étrangè-
res. Eagle 510, Shell 550, Royal Dutch
47,000.

Diamantifères raffermies, de Beers
1.160, Jagersfontein 234.

Mines d'or meilleures sur les com-
mentaires optimistes du rapport de
la Central Mining, Rand Mines 140,
Goldfields 76.

Caoutchoutières recherchées sur les
bons avis de Londres, Financière 350,
Malacca 248.

On achèterait du foie

Faire offres à M. ROUS, camionneur,
12, rue Victor-Hugo.

REMERCIEMENTS

Madame et Monsieur SINGOU :
Madame Agnès SINGOU et son fils,
dévotement et sincèrement toutes
les personnes qui leur ont témoigné
des marques de sympathie ainsi que
celles qui ont bien voulu assister aux
obsèques de

Mademoiselle Marguerite PUJOL
Elève à l'Ecole Hôtelière de Grenoble
et tout spécialement ses camarades
d'enfance et leur directrice, Mlle Bon-
net, de leur délicate attention.

Changement de propriétaire

M. LOULMET a l'honneur d'infor-
mer le public qu'il vient de se
rendre acquéreur de la boucherie
DELFAU, place du Marché, et qu'il
tâchera de contenter le mieux possi-
ble la clientèle.

Viande de première qualité. Prix
modérés.

Cabinet immobilier

Achat et vente d'immeubles
Propriétés de rapport et d'agrément
Maisons, villas, jardins, bois,
fonds de commerce

J. DELLARD
1, rue du Maréchal Joffre
et 4, rue Coty, CAHORS.

PEUT-ON SE GUÉRIR DE LA HERNIE?

Oui, on peut se guérir sans avoir recours
à l'opération souvent néfaste, non par-
elle-même, mais par ses suites.

Vous qui souffrez n'attendez pas qu'il
soit trop tard : l'ENTRANGLEMENT HÉR-
NIAR PROVOQUE LA MORT EN QUEL-
QUES HEURES, dans des souffrances
atroces, et cet étranglement peut se pro-
duire dès l'apparition de la hernie, sans
qu'aucun symptôme n'en indique l'immi-
nence.

Hernieux, songez que votre INFIRMITÉ
EST POUR VOUS UN DANGER DE
MORT PERMANENT, qu'elle vous affai-
blit et fera de vous un impotent à bref
délai. N'hésitez donc pas plus longtemps,
la METHODE DU CELEBRE SPECIALIS-
TE HITTEL, DE PARIS, sans gêne aucu-
ne, sans rien changer à vos habitudes,
FAIT IMMEDIATEMENT DISPARAITRE
VOTRE INFIRMITÉ ET EN ASSURE LA
GUERISON DEFINITIVE, comme le mon-
tre l'attestation suivante :

« Je ne pouvais plus du tout marcher
depuis plus de cinq ans par suite de mon
infirmité, et je souffrais le martyre. Grâce

à M. HITTEL, je suis complètement gué-
rie et je puis me livrer aux plus durs tra-
vaux.

« Je vous prie de publier mon nom, en
témoignage de reconnaissance.

« Berthe LAFFORGUE,
« à Tournefeuille, près Toulouse ».

M. HITTEL recevra hommes, femmes et
enfants à :

Figeac, Mar. 15 juin, Hôtel des Voyageurs,
Vayrac, Jeu. 17, Hôtel Barnabé.
St-Céré, Mar. 27, Hôtel des Voyageurs.
Castelnau-de-Montratier, Jeudi 24, Hôtel
Garrigues.
Cajarc, Ven. 25, Hôtel Gazeau.
Luzern, Sam. 26, Hôtel Cavalé.
Fumel, Dim. 27, Hôtel de la Poste.
Souillac, Lun. 28, Hôtel du Lion d'Or.
Lalbenque, Mar. 29, Hôtel du Lion d'Or.
Gourdon, Mer. 30, Hôtel de la Boule d'Or.
Cahors, Jeu. 1^{er} juil., Hôtel des Ambassa-
deurs.

Méthodes spéciales pour chutes de ma-
trices, reins flottants, déplacements d'or-
ganes.

HITTEL, 8, Rue de Cadix, Paris.

Études de M^e Franck SAUVÈTRE, avocat-avoué près le tribunal civil de Cahors, 10, cours de la Chartreuse à Cahors
et de M^e D. MOURGUES, chevalier de la Légion d'honneur, avocat-notaire à Albas

VENTE SUR LICITATION

De divers immeubles situés commune de Bélaye
indivis entre les consorts LACAVALERIE

L'adjudication aura lieu en l'étude et par-devant M^e MOURGUES, notaire à
Albas, le DIMANCHE VINGT-SEPT JUIN MIL NEUF CENT VINGT,
à CINQ HEURES du soir.

En vertu et en exécution d'un
jugement contradictoirement rendu
par le tribunal civil de Cahors, le
15 juillet 1914, enregistré et aux
requêtes, poursuites et diligences
appelés de :

1^{er} Edmond LACAVALERIE, cul-
tivateur, demeurant à Labelle,
commune de Bélaye, ayant Maître
DESPRATS, pour avoué ;

2^o Monsieur Marc LACAVAL-
ERIE, cultivateur, demeurant à Bé-
laye, ayant Maître BILLIÈRES pour
avoué ;

3^o Mademoiselle Marie LACA-
VALERIE, sans profession, demeurant
autrefois à Neuilly-sur-Seine, ave-
nu du Roule, n^o 38, puis à Pu-
teaux (Seine), rue des Bouvets, n^o
14 et actuellement à Montargis,
près Fumel (Lot-et-Garonne) ;

4^o La dame Baptistine LACA-
VALERIE, sans profession, épouse du
sieur Fernand DIOU et ce dernier
prieur pour assister et autoriser son
époux et en ses meilleures quali-
tés ayant demeuré à Paris, rue des
Hâtes, n^o 77, puis même ville,
rue Orfil, n^o 20 et actuellement
sans domicile ni lieu de résidence
connus en France ou à l'étranger,
n'ayant pas d'avoué constitué.

Il sera procédé le DIMANCHE
VINGT-SEPT JUIN MIL NEUF
CENT VINGT à CINQ heures du
soir en l'étude et par-devant Maître
MOURGUES, notaire à Albas, à
ces fins commises à la vente sur li-
citation au plus offrant et dernier
enchérisseur, les étrangers admis,
en un seul lot des immeubles ci-
après désignés, dépendant de la
communauté d'acquêts ayant existé
entre le sieur Sylvain LACAVAL-
ERIE et la dame Marguerite
CAUMONT, son épouse, décédée.

Un cahier des charges con-
tenant les clauses et conditions de
vente a été dressé par Maître
MOURGUES, notaire et déposé en
son étude où il est tenu à la dis-
position du public.

Bélaye, portée au plan cadastral
de la dite commune, sous le numé-
ro cent quarante-trois p, section A,
pour une contenance de un are
quarante centiares, troisième clas-
se et un revenu de soixante-huit
centimes ;

4^o Une pièce de fonds en nature
de terre, située au même lieu de
Bélaye, portée au plan cadastral
de la dite commune, sous le numé-
ro cent quarante-quatre p, section
A, pour une contenance de deux
ares vingt-cinq centiares, classe
troisième et un revenu de vingt
francs dix centimes ;

5^o Une maison, autres édifices
avec sol, le tout situé au même
lieu de Bélaye, portée au plan ca-
dastal de la dite commune, sous le
numéro cent quarante-deux, sec-
tion A, le sol pour une contenance
de un are cinquante centiares,
classe un, et un revenu de deux
francs trois centimes et la maison
d'un revenu de trente francs ;

6^o Une pièce de fonds, en nature
de vigne au lieu de Rivel, commu-
ne de Bélaye, portée au plan cada-
stral de la dite commune, sous le
numéro cent quarante-six p, section
C, pour une contenance de dix
ares cinquante centiares, classe
cinquième et un revenu de soixant-
dix centimes ;

7^o Une autre pièce de terre en
nature de vigne, située au même
lieu de Rivel, commune de Bélaye,
portée au plan cadastral de la dite
commune, sous le numéro quatre-
vingt-un p, section C, pour une
contenance d'un are quarante cen-
tiares, classe cinquième et un revenu
de neuf centimes ;

8^o Une autre pièce de fonds, en
nature de terre vaine, située au
même lieu de Rivel, commune de
Bélaye, portée au plan cadastral
de la dite commune, sous le numé-
ro quatre-vingt-deux, section C,
pour une contenance de vingt-
trois ares cinquante centiares, classes
quatrième et cinquième et un re-
venu de deux francs trente cen-
times ;

18^o Une autre pièce de fonds, en
nature de terre, située au lieu dit
Coste vieille, commune de Bélaye,
portée au plan cadastral de la dite
commune, sous le numéro deux
cent quatre-vingt-deux p, section
C, pour une contenance de quatre
ares quatre-vingt-cinq centiares,
classe cinquième et un revenu de
vingt-cinq centimes ;

19^o Une pièce de fonds, en nature
de terre, située au même lieu de
Coste vieille, portée au plan ca-
dastal de cette commune, sous le
numéro cent quatre-vingt-trois p,
section C, pour une contenance de
cinq ares cinquante centiares, cin-
quième classe et un revenu de
trente centimes ;

20^o Une autre pièce de fonds, en
nature de vigne, située au même
lieu de Coste vieille, commune de
Bélaye, portée au plan cadastral
de la dite commune sous le numéro
deux cent quatre-vingt-quatre p,
section C, pour une contenance de
quatre ares quatre-vingts centiares,
classes quatrième et cinquième et
un revenu de cinquante-trois cen-
times ;

21^o Une autre pièce de fonds, en
nature de vigne, située au même
lieu de Coste vieille, portée au
plan cadastral de la dite commune,
sous le numéro deux cent qua-
tre-vingt-cinq, section C, pour une

contenance de deux ares quarante-
cinq centiares, classes quatrième
et cinquième et un revenu de qua-
tre-vingt-douze centimes ;

22^o Une autre pièce de fonds, en
nature de terre, située au même
lieu de Coste vieille, commune de
Bélaye, portée au plan cadastral
de la dite commune, sous le nu-
méro deux cent quatre-vingt-six p,
section C, pour une contenance de
cinq ares quinze centiares, classe
cinq et un revenu de vingt-neuf
centimes ;

23^o Une autre pièce de fonds, en
nature de pâture, située au même
lieu de Coste vieille, commune de
Bélaye, portée au plan cadastral
de la dite commune, sous le numé-
ro deux cent quatre-vingt-sept p,
section C, pour une contenance de
un are quatre-vingt-cinq centiares,
classe trois et un revenu de deux
centimes ;

24^o Une autre pièce de fonds, en
nature de bois, située au lieu dit
Lavergne, commune de Bélaye, por-
tée au plan cadastral de la dite
commune, sous le numéro mille
quatre-vingt-sept, section C, pour
une contenance de dix-sept ares
dix centiares, classe quatrième et
un revenu de cinquante-un cen-
times ;

25^o Une autre pièce de fonds, en
nature de pré, située au lieu dit
Sabalou, commune de Bélaye, por-
tée au plan cadastral de la dite
commune, sous le numéro mille
cent quatre-vingt-dix-sept, section
C, pour une contenance de quinze
ares cinquante centiares, classes
quatrième et cinquième et un
revenu de huit francs vingt-cinq
centimes ;

Les dits immeubles seront mis en
vente en un seul lot sur la mise à
prix de six cents fr.
francs, ci 600

Aux Asthmatiques

De tous les remèdes connus, aucun ne
calme et ne guérit aussi rapidement que
la Poudre Louis Legras. Elle dissipe, en
45 secondes, les plus violents accès d'asth-
me, catarrhe, essoufflement, oppression,
toux de vieilles bronchites, rhumes négligés,
gripes, suites d'influenza, de pleurésie et
autres affections des poumons. Ce pré-
cieux remède a obtenu la plus haute ré-
compense à l'Exposition Universelle de
1900. Une boîte est expédiée contre man-
dat de 2 fr. 95 (impôt compris), adressé à
Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

CONVALESCENCE
ANÉMIE
les gouttes de
FER BRAVAIS
donnant
des FORCES
Régénèrent le SANG

IZARRA
LIQUEUR
DRY SELECT

Etablissements J. GRATTAU, Bayonne

SOUDEURE AUTOGENÈNE
RÉPARATIONS DE TOUTES PIÈCES
Fer — Fonte — Acier — Cuivre — Aluminium
Bue de la Banque, en face la Brasserie
CAHORS

GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE
BOULEVARD GAMBETTA, CAHORS
Phosphore Garnal (remplace avantageusement l'huile de foie de morue).
Nucleoserum Garnal (reconstituant puissant).

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés jusqu'au
moment de l'adjudication seront
payés dans les dix jours de la ven-
te entre les mains de Maître MOUR-
GUES, notaire à Albas, par l'adju-
dicataire en diminution de son
prix d'adjudication.

BAISSE DE MISE A PRIX

Le notaire commis est autorisé à
baisser la mise à prix si elle n'était
pas couverte.

Pour extrait certifié conforme :
L'avoué poursuivant,
signé : F. SAUVÈTRE.

Enregistré à Cahors le
juin 1920, folio case
recu un franc quatre-vingt-huit
centimes, décimes compris.
signé : PONCHARRAU.

Pour plus amples renseignements
s'adresser à Maître MOURGUES,
notaire à Albas, rédacteur et dé-
tenteur du cahier des charges et à
Maîtres SAUVÈTRE, DES-
PRATS et BILLIÈRES, avoués à
Cahors.

Marché de La Villette

3 Juin 1920

ESPECES	ENTRÉES	REVENU	PRIX PAR 1/2 KIL.		
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs...	1.869	»	4,25	4,00	3,25
Vaches...	1.267	»	5,00	4,50	4,00
Taureaux...	3.740	»	5,75	5,50	5,25
Moutons...	1.214	»	7,20	7,00	6,80

OBSERVATIONS.— Vente plus facile sur les bœufs, veaux et porcs, difficile sur les moutons.

Envoi franco de Colis Postaux de 5 et 10 k.

Huile de table, le litre.....	8,50
Huile comestible, le litre.....	7,50
Savon blanc paille, le kg.....	3,80
Beurre végétal le seau de 5 kg.....	37,50
Beurre végétal le seau de 10 kg.....	73,00

Paielement contre remboursement ou par mandat poste.
Adresser les commandes à M. MAX-ÉMILIEU, à Grans (B.-d.-R.)

Le plus grand Succès
“ LA MOMINETTE ”
Liquueur supérieure à base d'Anis
DISTILLERIE DES CHARTONS
65, 67, 69, rue du Jardin-Public, 65, 67, 69
BORDEAUX
Agents sérieux et actifs demandés

VENTES ET ACHATS

de PROPRIÉTÉS, JARDINS et MAISONS de RAPPORT

S'adresser : chez M. DESPRATS, conseiller de préfecture honoraire (Luzech ou Cahors, rue du Portail-Alban, 10), ou à M. BOYER, 12, Bd Gambetta, Cahors.

A vendre

UNE GRANDE CUVE

S'adresser au Bureau du Journal, ou place du Théâtre, ancienne Gendarmerie.

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé)

Pour ventes ou achats de propriétés

S'adresser à M. POUZALGUES

Expert-Géomètre à Ginouillac (Lot)

Le Gérant : A. COUESLANT.

ETUDE

de **M^e Jean MÉRIC**

AVOUÉ A CAHORS

5, rue Georges Clemenceau

Succ^r de M^{es} CHATONET et LACOSSE

Extrait prescrite par l'article 247 du code civil § 3

D'un jugement rendu par défaut au profit de Monsieur Raymond SEREIN, ouvrier boulanger, domicilié à Cahors, — Contre Madame Marie ANDRIEU, sans profession, actuellement sans résidence connue en France, par le Tribunal de première instance de Cahors, le deux avril mil neuf cent vingt, enregistré et signifié.

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux SEREIN-ANDRIEU à la requête et au profit du mari et aux torts et griefs exclusifs de la femme.

Pour extrait : M^e MÉRIC, avoué signifié.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal civil de Cahors en date du trois juin 1920, enregistrée.

Assistance judiciaire du 10 décembre 1919

CAMIONS-AUTOS

PRESSE HYDRAULIQUE

Montage exclusif de Bandages « BERGOUGNAN »

VIDAILLAC, Carrossier, rue de la Banque à CAHORS

CADORET

PARIS

SES BISCUITS
SES CHOCOLATS
SES CONFITURES
SA CONFISERIE

USINES MODERNES POUR LA FABRICATION DE SPÉCIALITÉS ALIMENTAIRES. PARIS - ARCUEIL

EN VENTE PARTOUT

Étude de M^e Jean MÉRIC, Avoué à Cahors, 5, rue Georges Clemenceau, Successeur de M^{es} CHATONET et LACOSSE

Vente sur publications judiciaires

DE BIENS IMMEUBLES APPARTENANT A UN MINEUR

Les dits biens situés dans les communes de Pescadoires, Prayssac, Puy-l'Evêque, Lagardelle et Grézels, canton de Puy-l'Evêque (Lot)

La vente aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Cahors, au palais de justice de la dite ville et par-devant Monsieur le Président d'audience à ces fins commis, le **VENDREDI DEUX JUILLET MIL NEUF CENT VINGT**, à une heure et demie de l'après-midi.

On fait savoir à qui il appartient,

Qu'en vertu et en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le quatorze mai mil neuf cent vingt, enregistré, homologuant une délibération du conseil de famille de la mineure Marie-Irène-Clotilde ROUQUIÉ, demeurant à Bru, commune de Vire, canton de Puy-l'Evêque, tenue sous la Présidence de Monsieur le juge de paix du canton de Puy-l'Evêque le seize août mil neuf cent dix-neuf, enregistré,

Et aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Jean ROUQUIÉ, propriétaire à Bru, commune de Vire, agissant en qualité de grand-père paternel et de tuteur légal de Mademoiselle Marie-Irène-Clotilde ROUQUIÉ, sa petite-fille, demeurant avec lui, lequel a pour avoué constitué, près le Tribunal civil de première instance de Cahors, Maître Jean MÉRIC, demeurant dite ville, rue G. Clemenceau, n° 5 et fait élection de domicile en son étude.

En présence ou lui dûment appelé de :

Monsieur CASTEL Léon, limonadier à Touzac, pris en qualité de subrogé tuteur de la mineure Marie-Irène-Clotilde ROUQUIÉ susnommée, nommé à ces fonctions par délibération du conseil de famille de la dite mineure, tenue sous la présidence de Monsieur le juge de paix du canton de Puy-l'Evêque, en date du vingt-six mai mil neuf cent dix-sept, enregistré.

Il sera procédé le **VENDREDI DEUX JUILLET MIL NEUF CENT VINGT A UNE HEURE ET DEMIE** de l'après-midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Cahors, au Palais de justice de la dite ville et par-devant Monsieur le Président d'audience à ces fins commis,

A la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation sommaire suit telle qu'elle résulte du jugement ordonnant la vente et qu'elle a été reproduite dans le cahier des charges dressé par Maître MÉRIC, avoué poursuivant et déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors où toute personne peut en prendre communication sans frais.

DÉSIGNATION
DES
immeubles mis en vente

TELLE QU'ELLE EST FAITE AU CAHIER DES CHARGES

IMMEUBLES
situés dans la commune de Pescadoires

Article premier
Un article en nature de terre labourable et vigne situé au lieu dit « clos de Mirabel », commune de Pescadoires, figurant sous les numéros sept cent vingt-trois partie (723 p) et sept cent vingt-trois partie (723 p), section A, de la matrice cadastrale de la dite commune, d'une contenance approximative de quarante-quatre ares, deuxième et troisième classes et d'un revenu de quarante-un francs quarante-quatre centimes. Cet article confronte à Oulières, Cassot et Rouquié.

Article deux
Un corps d'immeubles, situé au lieu dit « Pescadoires », en nature de terre, grange, sol de maison, pâtus, figurant sous les numéros cent quatre-vingt-huit (188), cent quatre-vingt-neuf (189), cent quatre-vingt-six partie (186 p), cent quatre-vingt-six partie (186 p), cent quatre-vingt-sept partie (187 p), cent soixante-cinq (165), section A de la matrice cadastrale de la dite commune, d'une contenance totale et approximative de vingt-sept ares quarante-neuf centiares, première classe et d'un revenu matriciel de vingt-cinq francs treize centimes pour la propriété bâtie.

Sur les numéros cent quatre-vingt-sept (187) et cent soixante-quatre (164), sont bâties une maison en bon état, avec escalier conduisant au premier étage comprenant trois pièces avec cave et grenier correspondants ; une autre maison, en partie démolie, comprenant deux pièces, grenier et cave correspondants ; et un corps de granges ou étables. Ce corps de bâtiments est imposé pour un revenu matriciel de soixante-sept francs cinquante centimes.

La maison, actuellement habitée, confronte à chemin public, Rigal et veuve Ladhuy. L'ancienne maison est contiguë à la première et le corps de grange et étables confrontent à Dulac Abel, Delor et

Rigal. Les autres immeubles confrontent à Oulières, Cassot et Rouquié.

Article trois
Un article en nature de terre, situé au lieu dit « Le Vignou », commune de Pescadoires, figurant sous le numéro sept cent vingt-deux (722), section A de la matrice cadastrale de la dite commune, d'une contenance approximative de dix-sept ares dix centiares, première classe et d'un revenu matriciel de vingt francs cinquante-deux centimes. Il confronte à Oulières, Cassot et Rouquié.

Article quatre
Un article en nature de bois, situé au lieu dit « Les Nauzes », commune de Pescadoires, figurant sous le numéro cinq cent quatre-vingt-dix-sept (597), section A de la matrice cadastrale de la dite commune, d'une contenance approximative de deux ares soixante centiares, classe unique et d'un revenu matriciel de quarante-un centimes.

Article cinq
Un article en nature de vigne et terre situé aux lieux dits « Le Batut et Terre Basse », commune de Pescadoires figurant sous les numéros six cent (601), six cent trois partie (603 p) et six cent trois partie (603 p), de la section A de la matrice cadastrale de la dite commune, deuxième et troisième classes, d'une contenance de trente-sept ares quatre-vingt-dix centiares et d'un revenu de quinze francs seize centimes. Il confronte à Caminade, Rigal et Costes.

Article six
Un article en nature de vigne, situé au lieu dit « Sous la Dîme », commune de Pescadoires, figurant sous le numéro sept cent treize (713), de la section A de la matrice cadastrale de la dite commune, deuxième classe et d'un revenu impossible de sept francs trente-six centimes. Il confronte à Rouquié, chemin public et Rigal Denis.

Article sept
Un article en nature de terre, situé au lieu dit « Roussil », commune de Pescadoires, figurant sous le numéro huit cent huit (808), section A de la matrice cadastrale de la dite commune, d'une contenance approximative de cinquante-trois ares soixante centiares, deuxième classe, et d'un revenu impossible de trente-huit francs

soixante centimes. Il confronte à Dulac Abel.

Article huit
Un article en nature de pâture, terre et vigne, situé au lieu dit « Campastie », commune de Pescadoires, figurant sous les numéros huit cent quinze partie (815 p), huit cent seize (816), huit cent quinze partie (815 p) et huit cent quarante-neuf partie (849 p) et huit cent quarante-neuf partie (849 p), de la section A de la matrice cadastrale de la dite commune, d'une contenance approximative de cinquante-neuf ares trente-cinq centiares, première et troisième classes et d'un revenu impossible de vingt-cinq francs quatre-vingt centimes. Il confronte à Dulac Abel et Jacquié.

Article neuf
Un article en nature de vigne et terre, situé au lieu dit « Roc de Rulle », commune de Pescadoires, figurant sous les numéros neuf cent vingt-six (926) et neuf cent vingt-sept (927), de la section A de la matrice cadastrale de la dite commune, d'une contenance approximative de dix-sept ares quatre-vingts centiares, deuxième et troisième classes et d'un revenu de sept francs douze centimes. Il confronte à Rigal, Denis, chemin public et Joffre.

Article dix
Un article en nature de terre et vigne situé au lieu dit « Lestra-de », commune de Pescadoires, figurant sous les numéros neuf cent soixante-sept partie (967 p) et neuf cent soixante-sept partie (967 p), section A de la matrice cadastrale de la dite commune, d'une contenance approximative de vingt ares, deuxième et troisième classes et d'un revenu matriciel de huit francs. Il confronte à Lagard, Rigal et Delard.

IMMEUBLE
situé sur la commune de Prayssac

Article unique
Un article en nature de pré, situé à « Lagarene » commune de Prayssac, figurant sous le numéro sept cent quatre-vingt-seize partie (796 p), section E de la matrice cadastrale de la dite commune, troisième classe et d'un revenu de huit francs cinquante centimes. Il confronte au sud à Lafon, au le-

vant à Bataille et au couchant à Cavané.

IMMEUBLE
situé sur le territoire de la commune de Puy-l'Evêque

Article unique
Un article situé au lieu dit « Sévène de Pescadoires », commune de Puy-l'Evêque, figurant sous les numéros sept cent cinquante-cinq (755), sept cent cinquante-six (756), sept cent cinquante-sept (757), section B, de la matrice cadastrale de la dite commune, d'une contenance de soixante-dix-neuf ares cinquante centiares, classe troisième et d'un revenu impossible de trois francs dix-huit centimes. Cet article confronte à Lafon, Cassot et Delfour.

IMMEUBLE
situé dans la commune de Lagardelle

Article unique
Un article en nature de vigne, terre, pâture et friche, situé au lieu dit « Le Batut », commune de Lagardelle, figurant sous les numéros cinq cent dix-huit (518), cinq cent dix-neuf (519), cinq cent vingt-trois (523), cinq cent vingt-quatre (524), cinq cent vingt-cinq (525), cinq cent vingt-six (526), cinq cent quarante-trois (543), section A de la matrice cadastrale de la dite commune, d'une contenance approximative de un hectare quatre ares cinquante centiares, deuxième et troisième classes, et d'un revenu impossible de cinquante-un francs quatre-vingt centimes. Il confronte à Caminade, Rigal et Costes.

IMMEUBLES
situés dans la commune de Grézels

Article premier
Un article en nature de vigne situé au lieu dit « Chemin de Pescadoires », ou « Les Graves », commune de Grézels, figurant sous le numéro cinquante-sept (57), section A, de la matrice cadastrale de la dite commune, d'une contenance de dix ares dix centiares, troisième classe et d'un revenu de quatre francs quatre centimes. Il confronte à Dulac Abel, Ourtal et Béfara.

Article deux
Un article en nature de bois et pâture, situé au lieu dit « Malaise », commune de Grézels, figurant sous les numéros huit cent quarante-neuf (849) et huit cent cinquante (850) de la section C, de la matrice cadastrale de la dite commune, d'une contenance approximative de dix-neuf ares cinquante centiares, classe deuxième et d'un revenu impossible de quatre-vingt-dix centimes.

LOTISSEMENT
ET
MISES A PRIX

Conformément aux dispositions du jugement qui a ordonné la vente, les immeubles ci-dessus décrits et désignés seront vendus en cinq lots dont la formation et les mises à prix sont les suivantes :

- PREMIER LOT**
Le premier lot comprend les immeubles situés dans la commune de Pescadoires et sera mis en vente sur la mise à prix de six mille sept cents **6.700** fr. francs, ci
 - DEUXIÈME LOT**
Le deuxième lot comprend les immeubles situés dans la commune de Lagardelle et sera mis en vente sur la mise à prix de mille francs, ci
 - TROISIÈME LOT**
Le troisième lot comprend l'immeuble situé dans la commune de Prayssac et sera mis en vente sur la mise à prix de deux cents francs, ci ... **200** fr.
 - QUATRIÈME LOT**
Le quatrième lot comprend l'immeuble situé dans la commune de Puy-l'Evêque et sera mis en vente sur la mise à prix de cinquante francs, ci
 - CINQUIÈME LOT**
Le cinquième lot comprend les immeubles situés dans la commune de Grézels et sera mis en vente sur la mise à prix de cinquante francs, ci
- Total des mises à prix : huit mille francs, ci **8.000** fr.

BAISSE DE MISE A PRIX

Dans le cas où il ne surviendrait pas d'enchères sur les mises à prix ci-dessus fixées, Monsieur le Président d'audience, commis pour recevoir les enchères par le jugement qui a ordonné la vente, est autorisé à baisser indéfiniment les dites mises à prix.

BLOTTEMENT DES LOTS

En conformité du même jugement, après l'adjudication partielle de chaque lot, tous les immeubles seront remis en vente en un seul lot sur une mise à prix formée par le total des adjudications partielles. S'il ne survient pas d'enchères sur le blottement les adjudications partielles seront maintenues.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés jusqu'au jour de la vente seront, en conformité du jugement qui a ordonné la vente, payés par les adjudicataires au marc le franc et en diminution de leur prix dans les dix jours de l'adjudication.

Fait et dressé le présent extrait par moi avoué de la partie poursuivante soussigné.

Cahors, le cinq juin mil neuf cent vingt.

L'avoué poursuivant, signé : J. MÉRIC,

Enregistré à Cahors le juin mil neuf cent vingt, folio case ... Recu : un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le Receveur, signé : PONCHARRAU.

Pour plus amples renseignements s'adresser à Maître MÉRIC, avoué poursuivant lequel, comme tous autres avoués occupant près le même tribunal pourra être chargé d'enchérir.